

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3272>

EN BREF NÂ°586 : Le corps des ingénieurs de recherche doit être restructuré mais pas n'importe comment !

- PUBLICATIONS - En Bref -
Date de mise en ligne : mercredi 9 mars 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Le corps des ingénieurs de recherche doit être restructuré mais pas n'importe comment !

Après la restructuration de [la grille salariale des ingénieurs d'études](#) (IE/IGE) en 2017, celle des ingénieurs de recherche (IR/IGR) est promise par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis plusieurs mois. La révision de [la grille des ingénieurs de recherche](#) est devenue urgente et indispensable, en raison de l'inversion de carrière lors du passage des IE vers les IR.

Alors que les négociations au sein de l'ESR n'ont pas encore commencé, le SGEN-CFDT a diffusé le 14 janvier 2022 [une proposition de grille](#) (ministérielle ?) fusionnant les deux premiers grades des ingénieurs de recherche à savoir les IR2 et IR1 en une classe normale IRCN. Les interrogations des collègues vont bon train sur la validité et le bien-fondé d'une telle proposition de grille.

Aucune réunion de présentation ni même de concertation n'a eu lieu entre les services des ressources humaines du ministère et les organisations syndicales sur ce sujet.

La FERC-CGT a demandé à de multiples reprises la programmation d'une réunion de concertation portant sur la grille des ingénieurs de recherche en :

- ▶ envoyant [une lettre recommandée à la ministre](#) le 19 janvier 2022 signée par FERC-CGT, la FSU et Sud recherche EPST, lettre qui est à ce jour restée sans réponse.
- ▶ demandant sans relâche en comité technique ministériel qu'un travail soit entamé sur la restructuration de la grille des ingénieurs de recherche ([le 16 septembre 2021](#), [le 16 décembre 2021](#), [le 2 février 2022](#)).

Lors du dernier comité technique ministériel [le 18 février](#) dernier, la CGT a renouvelé cette demande appuyée par certaines organisations syndicales. La réponse du Directeur des ressources humaines a été pour la première fois moins évasive sur la tenue éventuelle d'une réunion organisée par ses services.

La direction du ministère vient enfin de proposer une date de réunion le 31 mars avec comme ordre du jour : la restructuration de la grille des ingénieurs de recherche. Aucun document de travail officiel n'a pour l'instant été proposé.

Nous ne pouvons porter aucun crédit à ce jour au projet de fusion des grilles qui a déjà circulé sur les listes de personnels, il ne correspond pas aux revendications que nous porterons.

Pourquoi cette proposition n'est-elle pas satisfaisante ?

Si elle prend en compte la fusion des deux premiers grades en permettant de résoudre l'inversion de carrière qui existe entre le grade sommital des ingénieurs d'études hors classe (IEHC) (indice 821) et celui des IR2 (indice 735), cette correction est proposée a minima avec un gain seulement de 9 points d'indice, l'indice sommital des IRCN étant proposé à 830.

Il est indispensable de fusionner les grades IR2 et IR1 pour diminuer le nombre de grades donc de freins au déroulement de carrière. Ensuite pour éviter que les lauréats IE au concours interne IR n'aient un moins bon déroulé de carrière que via une promotion au choix vers IEHC.

Cette fusion doit d'abord être l'occasion de réviser les indices de début de carrière d'IR, qui débute seulement 25 % au-dessus du SMIC avec un BAC+5/+8.

Cependant, cette fusion des grades ne doit pas se faire au détriment des IR1 et des IRHC actuels.

En effet le corps des ingénieurs de recherche est un corps qui n'a pas de débouché vers un autre corps. Il est donc légitime que le déroulé de carrière ne soit pas stoppé trop tôt et que l'indice sommital du corps évolue afin d'offrir des perspectives aux IR1 actuels. Or, rien ne bouge pour les IR1 ou les IRHC dans la proposition diffusée par le SGEN-CFDT.

Ce n'est pas admissible !

Nous proposons que cette restructuration soit l'occasion de corriger immédiatement les injustices les plus flagrantes :

Pour les ingénieurs de classe normale nous demandons de commencer la grille à l'indice 515 (50 % au-dessus du SMIC), de prolonger la grille jusqu'à la hors échelle A (indice sommital 972), qui permettrait une vraie progression par rapport à la carrière d'IE hors classe. Cette revendication est d'autant plus légitime qu'au CNRS, d'après le dernier bilan social, 17% des IR1 touchent la GIPA et au sein du MESR, 98,5 % des bénéficiaires de la GIPA relèvent de la catégorie A. Ceci révèle un blocage en bout de grille dû à un frein important au passage à la hors classe.

Dans le même temps il faut améliorer la carrière des IRHC : la hors-classe des administrateurs civils de l'État (recrutés en dessous du diplôme de doctorat) a pour indice sommital le HEBbis3 (indice 1124) contre HEB3 (indice 1067) pour les IRHC, sachant que nombre d'entre eux ne dépassent pas la HEA (indice 972) du fait de l'instauration d'un échelon spécial contingenté à 10% des effectifs pour le passage à l'HEB.

A quand la parution du décret modifiant la grille des ingénieurs de recherche ?

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche nous a informé de l'interruption des comités techniques durant la période électorale présidentielle. Probablement, le dernier comité technique du ministère avant ces élections sera celui du 10 mars, son ordre du jour porte sur l'amélioration des grilles des chercheurs. Ainsi, le décret concernant les grilles des IR/IGR n'est pas à l'ordre du jour. Nous n'avons à ce jour aucune information sur le calendrier, hormis une réunion avec les services RH du ministère portant sur la restructuration de la grille des ingénieurs de recherche le 31 mars 2022.

Le SNTRS-CGT et la CGT FERC-Sup porteront lors de la réunion du 31 mars 2022 des propositions permettant de faire évoluer globalement l'ensemble du corps des ingénieurs de recherche sans se cantonner à la seule correction d'inversion de carrière.



En Bref n°586 du 9 mars 2022